

**PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS
PAPI 3 VIDOURLE
CONCERTATION PRÉALABLE
PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE SÉCURISATION
DE LA RIVE DROITE DU VIDOURLE**



EPTB

Etablissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

**RÉUNION THÉMATIQUE - 18 mars 2025
ENJEUX AGRICOLES**

RÉUNION THEMATIQUE - 18 mars 2025

ENJEUX AGRICOLES

1. INTRODUCTION
2. ACCUEIL
3. MOT DES GARANTS
4. CONTEXTE ET ENJEUX
5. LE PROJET
6. VIDOURLE ALABRI
7. LA CONCERTATION
8. QUESTIONS / RÉPONSES



ACCUEIL

Patrice SPEZIALE
Maire de MARSILLARGUES



ACCUEIL

Florian ROCHETTE
Directeur Général des Services de l'EPTB Vidourle



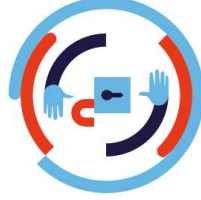
MOT DES GARANTS

Rachel VINDRY
Pierre-Yves GUIHENEUF
GARANTS DE LA CONCERTATION

MOT DES GARANTS

Rôle et missions des garants

Pour défendre le droit de la participation, la CNDP se base sur six valeurs



INDÉPENDANCE
Vis-à-vis de toutes
les parties
prenantes



NEUTRALITÉ
Par rapport au
projet



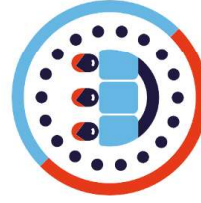
TRANSPARENCE
Sur son travail



ARGUMENTATION
Approche qualitative des
contributions, et non
quantitative



**ÉGALITÉ DE
TRAITEMENT**
Toutes les contributions
ont le même poids,
peu importe leur auteur



INCLUSION
Aller à la rencontre
de tous les publics

INTRODUCTION



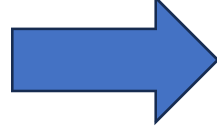
ÉTUDES



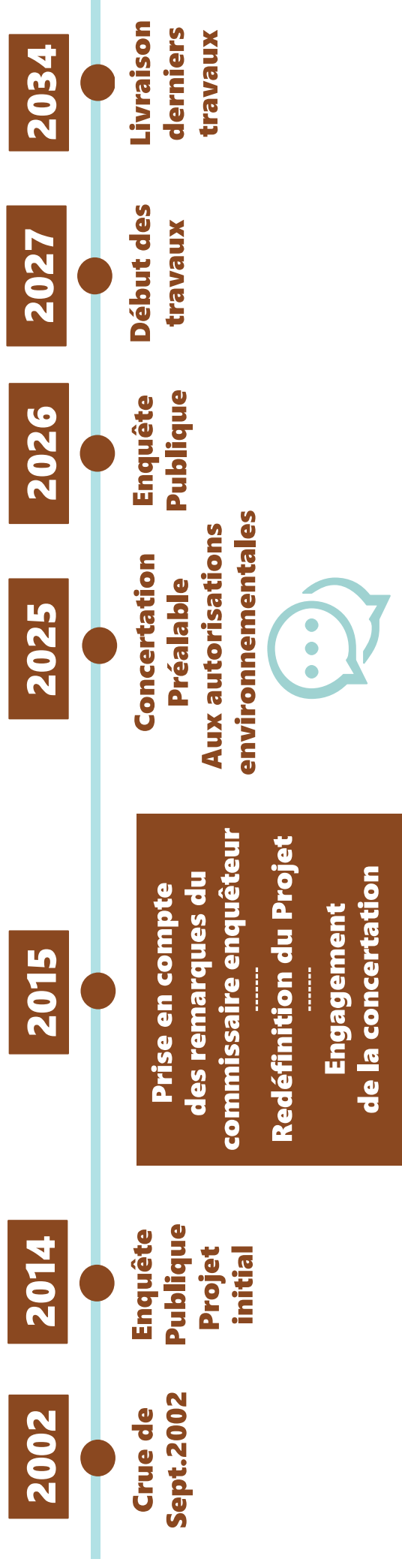
TRAVAUX



DIALOGUE



**Avis défavorable du
commissaire enquêteur**





CONTEXTE DU PROJET ET ENJEUX

Serge ROUVIERE

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES TECHNIQUES DE L'EPTB VIDOURLE

CONTEXTE DU PROJET ET ENJEUX

□ SIMULATION HYDRAULIQUE

Crue type 2002 - Dignes en état Actuel

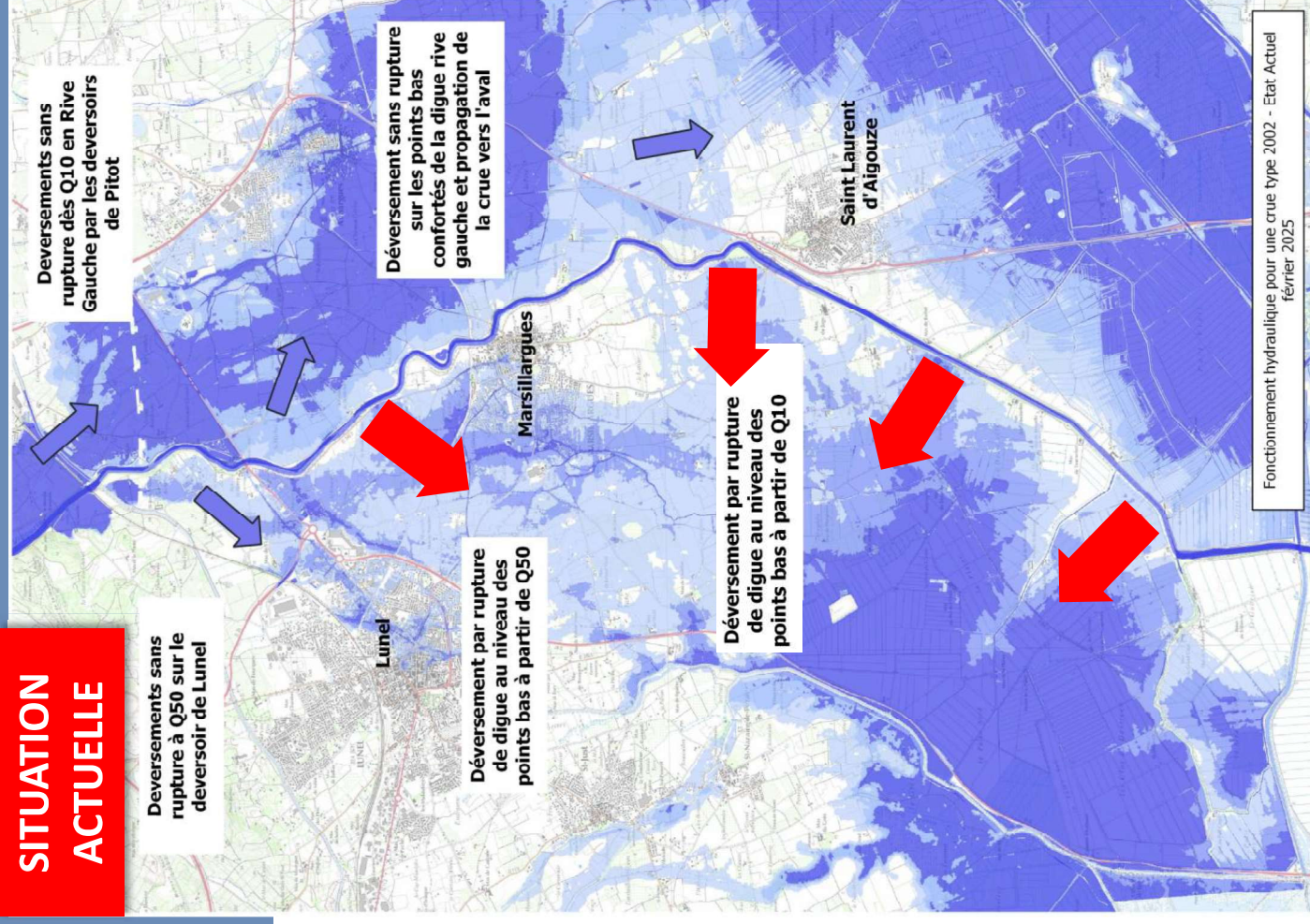
Estimation de la probabilité de rupture par
surverse sur les tronçons non confortés

> à 50 %

Source Etude de Danger 2019

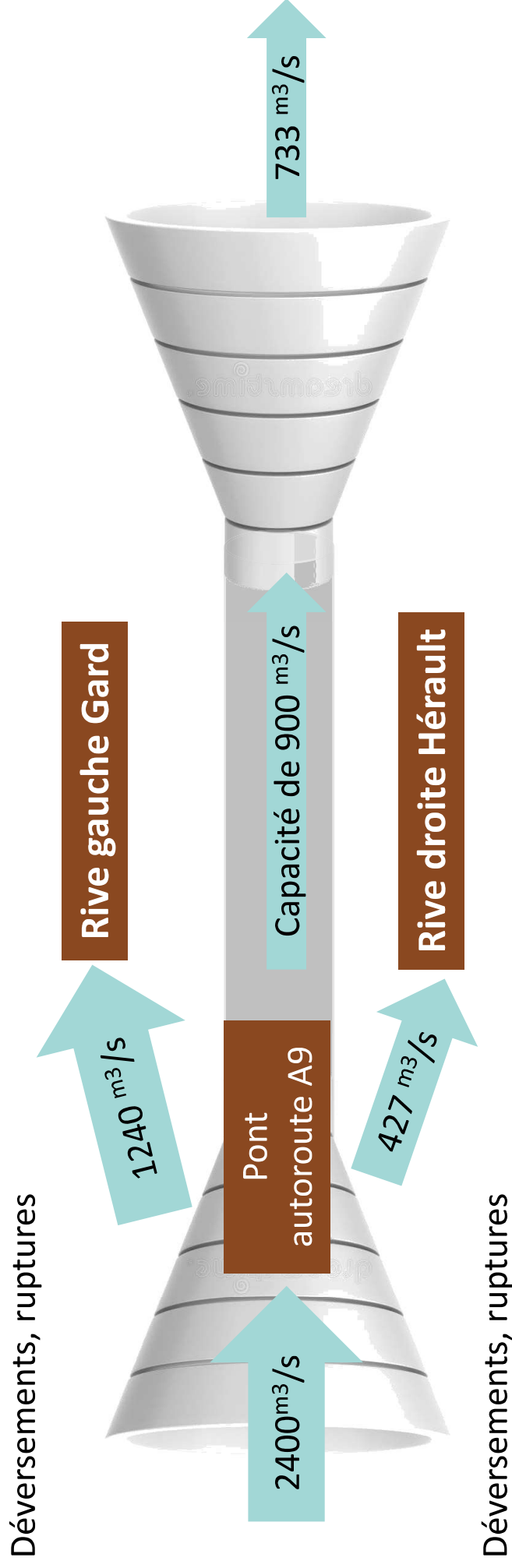
↑ Déversement sans rupture de digue
↑ Déversement avec rupture de digue

SITUATION ACTUELLE



CONTEXTE DU PROJET ET ENJEUX

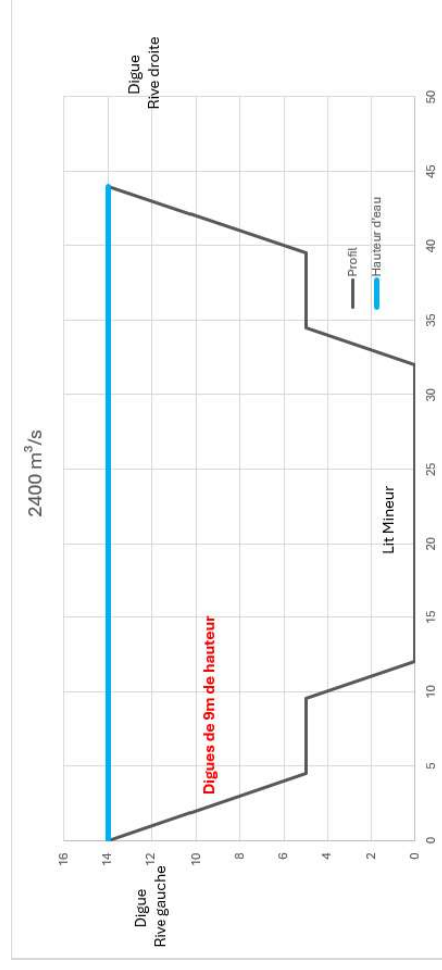
□ UN PROGRAMME POUR PROTÉGER LE TERRITOIRE SUR LA BASE DE LA CRUE DE RÉFÉRENCE DE 2002



CONTEXTE DU PROJET ET ENJEUX

□ COMMENT ABSORBER 2400m³/sec ?

 RÉHAUSSER LES DIGUES à 9 mètres
 Risque de rupture



CONTEXTE DU PROJET ET ENJEUX

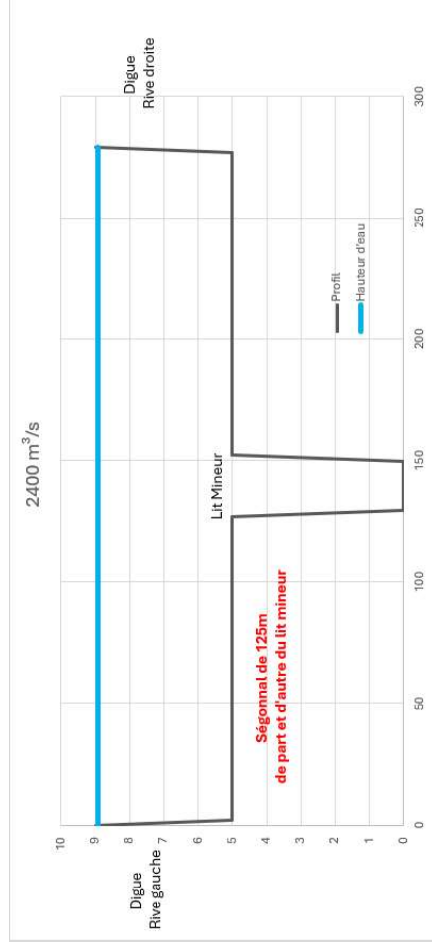
□ COMMENT ABSORBER 2400m³/sec ?



ÉLARGIR LE LIT +125m sur chaque berge



Zones urbanisées et ponts



CONTEXTE DU PROJET ET ENJEUX

□ **COMMENT ABSORBER 2400^{m3}/sec ?**



RETENIR L'EAU EN AMONT



Impossible de ramener le débit à 900^{m3}/sec (crue type sept.2002)



SEPT. 2002

3 barrages
retiennent
32 millions m³

=> 2.400m³/sec à l'autoroute

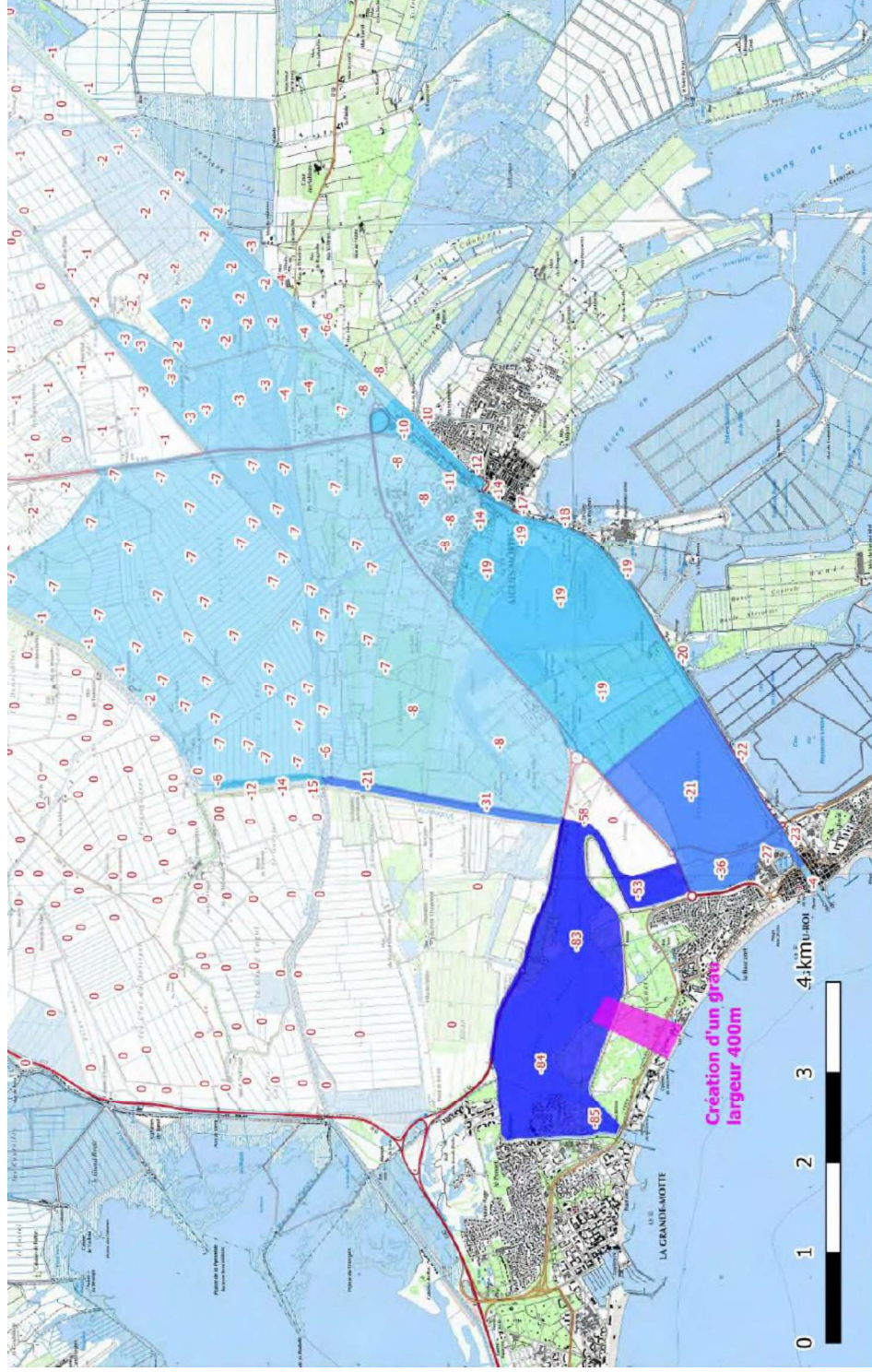
PROJET PAPI 3 ET 4

3 barrages + 2 barrages
supplémentaires retiendraient
39,2 millions m³

=> 2.300m³/sec à l'autoroute

CONTEXTE DU PROJET ET ENJEUX

□ Ouverture d'un Grau de 400m dans le bois du Boucanet



- Incidence forte sur les niveaux dans l'étang de l'Or
- Incidence très faible en amont du canal de Tamariguières (-2cm entre digues)

LE PROJET

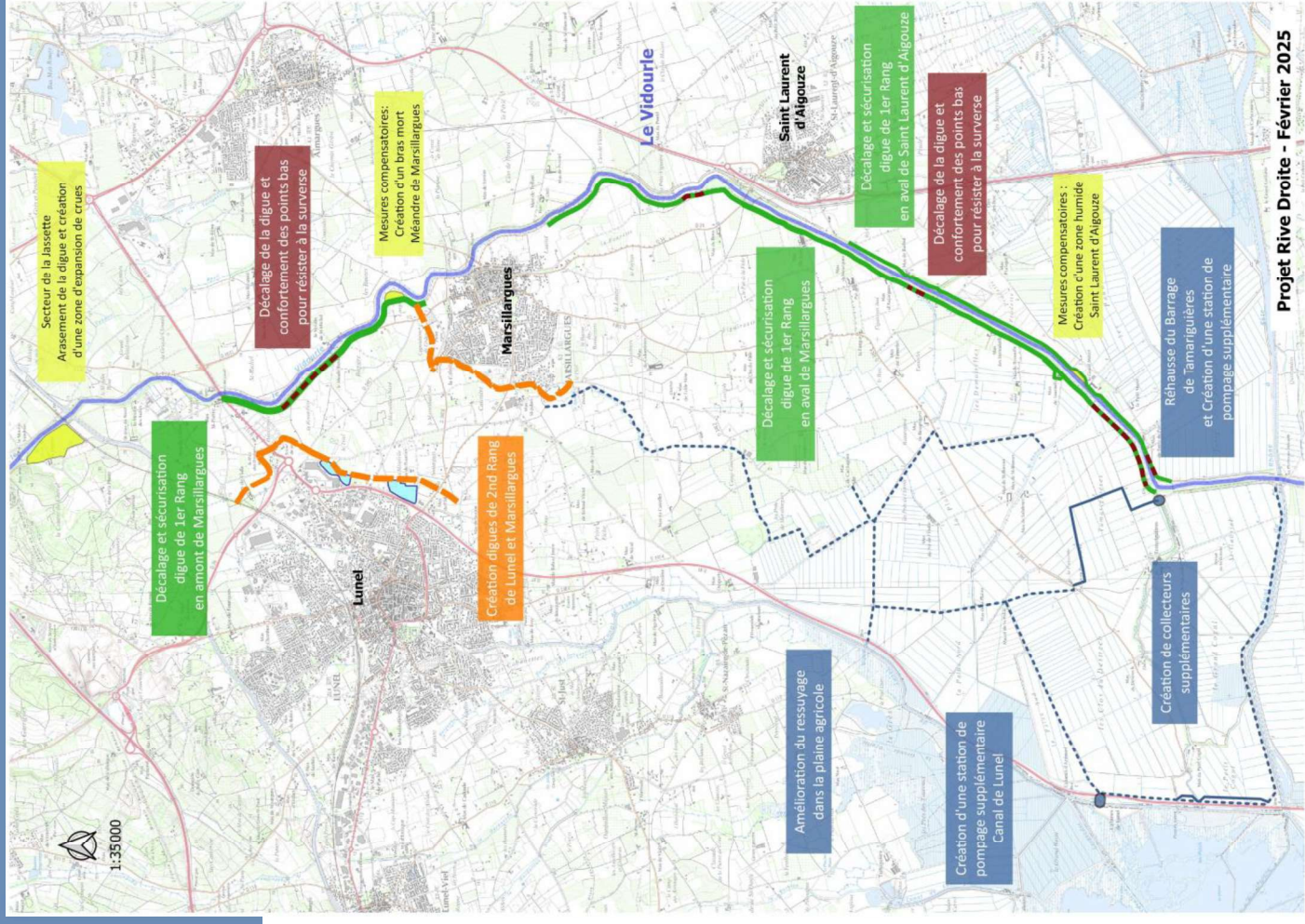
LE PROGRAMME MET EN OEUVRE QUATRE FAMILLES DE TRAVAUX

1. Décalage et renforcement de digues de 1^{er} rang et confortement des points bas
2. La création de digues de 2nd rang
3. La mise en place d'un dispositif de ressuyage
4. La mise en place de mesures compensatoires

POUR COMPLETER LES TRAVAUX

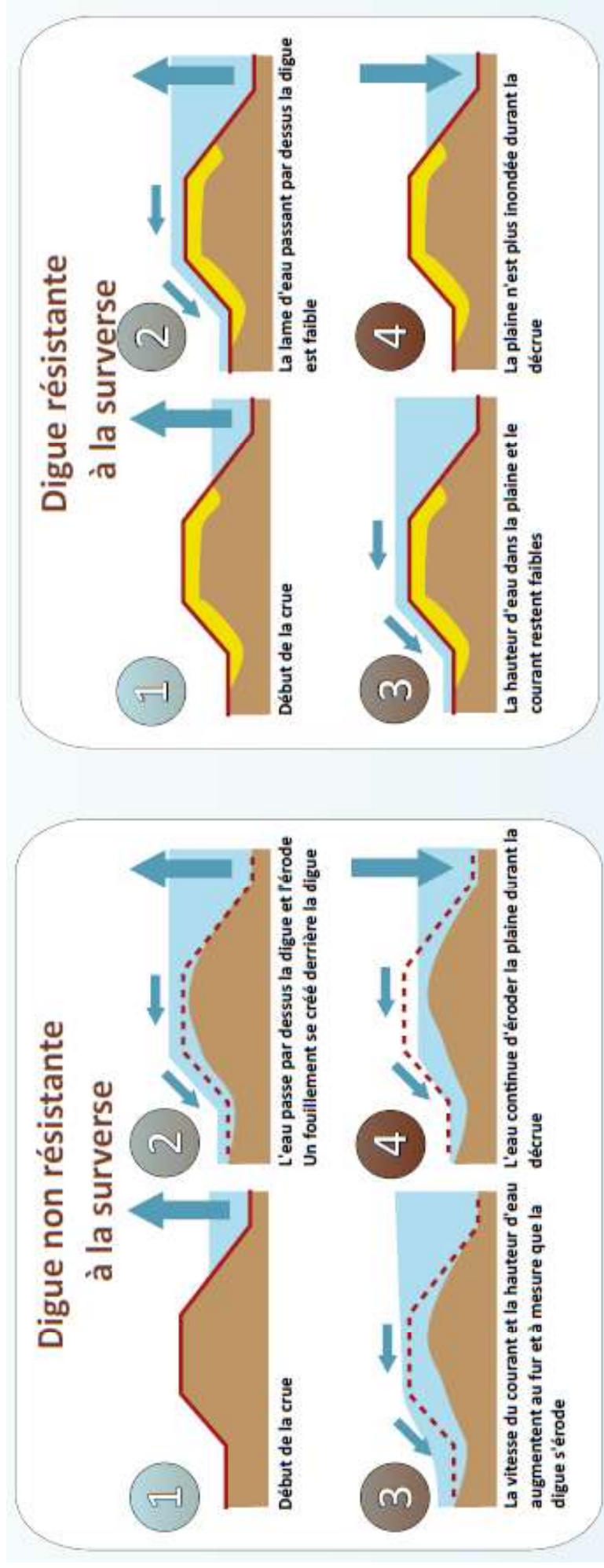
La protection des habitations et des mas agricoles dans la plaine

Vidourle ALABRI



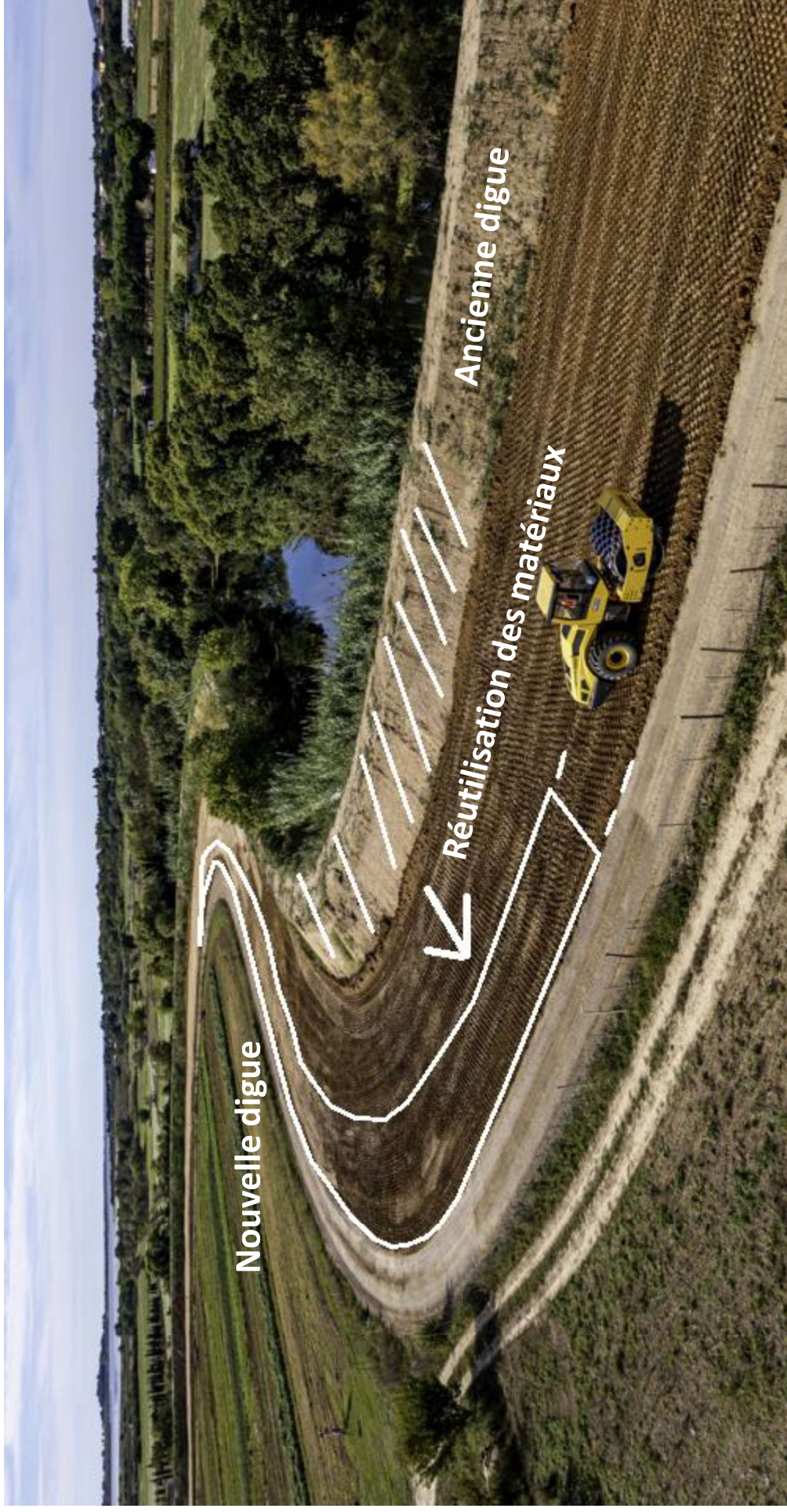
LE PROJET

- ❑ Sécurisation des digues de 1^{er} rang au nord et au sud du centre ville de Marsillargues
objectif, supprimer le risque de rupture



LE PROJET

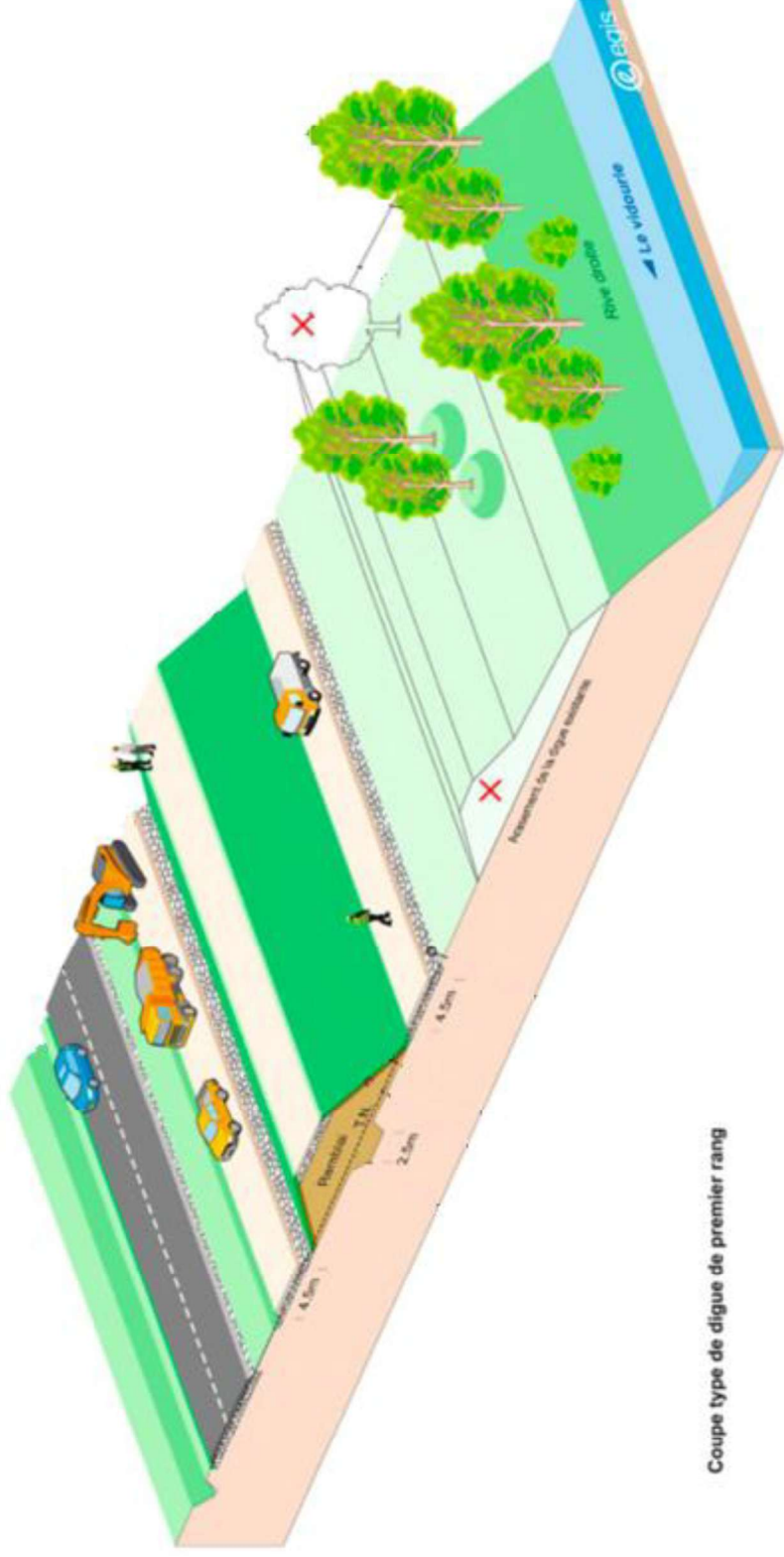
□ LE RENFORCEMENT D'UNE DIGUE DE 1^{er} RANG



Exemple de construction de la nouvelle digue en recul

LE PROJET

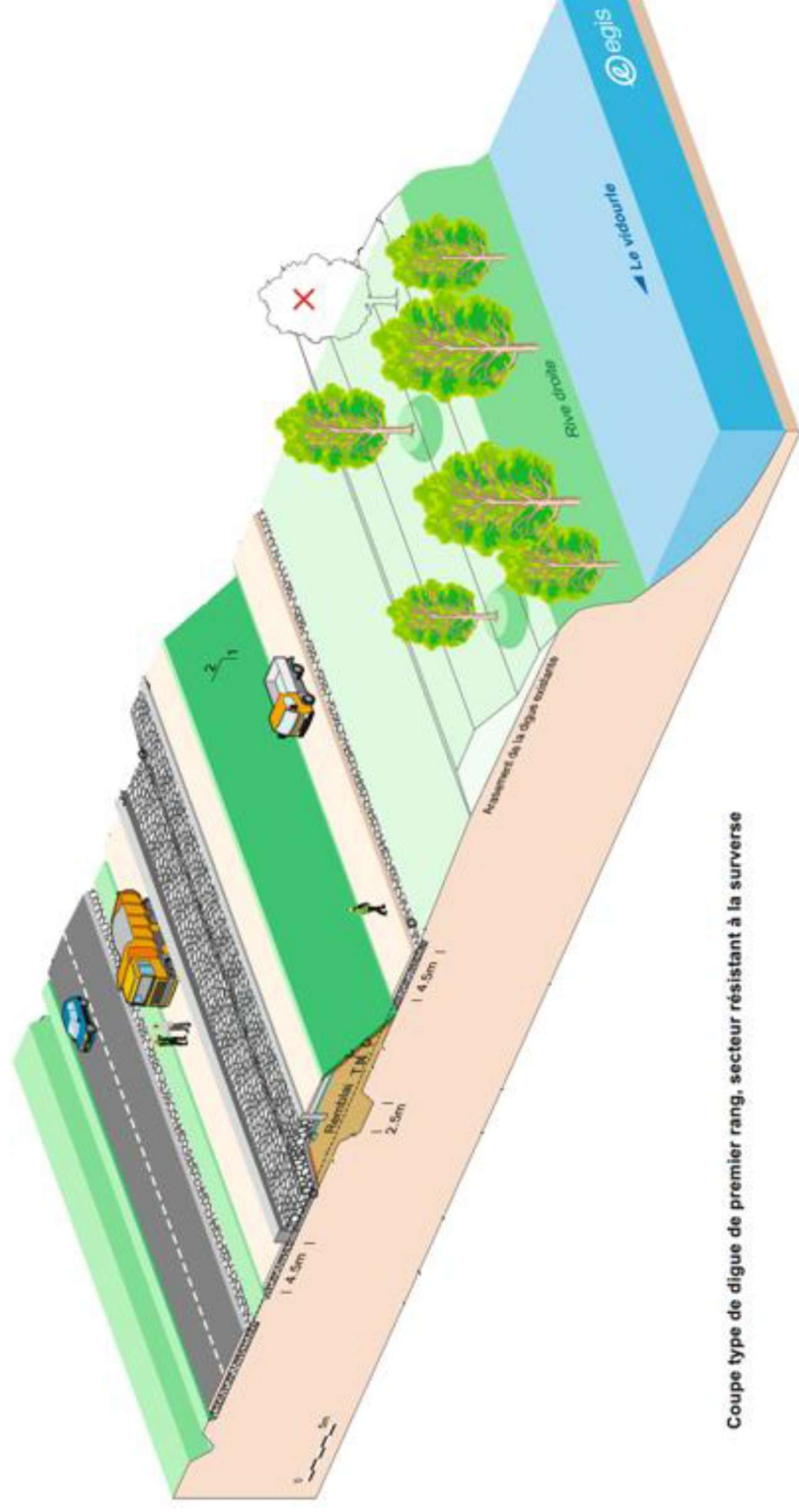
□ LE REcul ET LE RENFORCEMENT D'UNE DIGUE DE 1^{er} RANG



OBJECTIF : Eviter les ruptures pour une crue de 3000 m³/s, supérieure à sept 2002

LE PROJET

LE RECUIL ET LE RENFORCEMENT D'UNE DIGUE DE 1^{er} RANG



OBJECTIF : Résister à la surverse pour des crues exceptionnelles

L'évolution du projet et la prise en compte des enjeux agricoles

Aménagement	Linéaire	Projet 2015	Projet Actuel
Digue de 1 ^e rang en amont de MARSILLARGUES	2,9 km	Déversoir calé à la crue vingtennale, 1200 m ³ /s	zone résistante à la surverse (crue cinquantennal, 1730 m ³ /s)
Digue de 1 ^e rang en aval de MARSILLARGUES	8,6 km	∅	Sécurisation de la digue de 1 ^{er} rang (recul et confortement des points bas)
Digue de 1 ^{er} rang ST LAURENT D'AIGOUZE	4,2 km	∅	Sécurisation de la digue de 1 ^{er} rang (recul et confortement des points bas)
Digue de 2 nd rang MARSILLARGUES	2 km	Digue ceinturant le centre urbain	Protection du centre urbain sans blocage de l'écoulement pluvial
Digue de 2 nd rang LUNEL	3 km	Forage de Dassargues et Mas de Viala exclus	Forage de Dassargues et Mas de Viala inclus
Amélioration du ressuyage		Création d'une station de pompage	Réhausse barrage de Tamariguières Entretien des collecteurs de l'ASA Règlement d'eau avec l'ASA Création de 2 stations de pompes

Montant des travaux	20 M€	10 ans de concertation	62 M€
----------------------------	--------------	-------------------------------	--------------

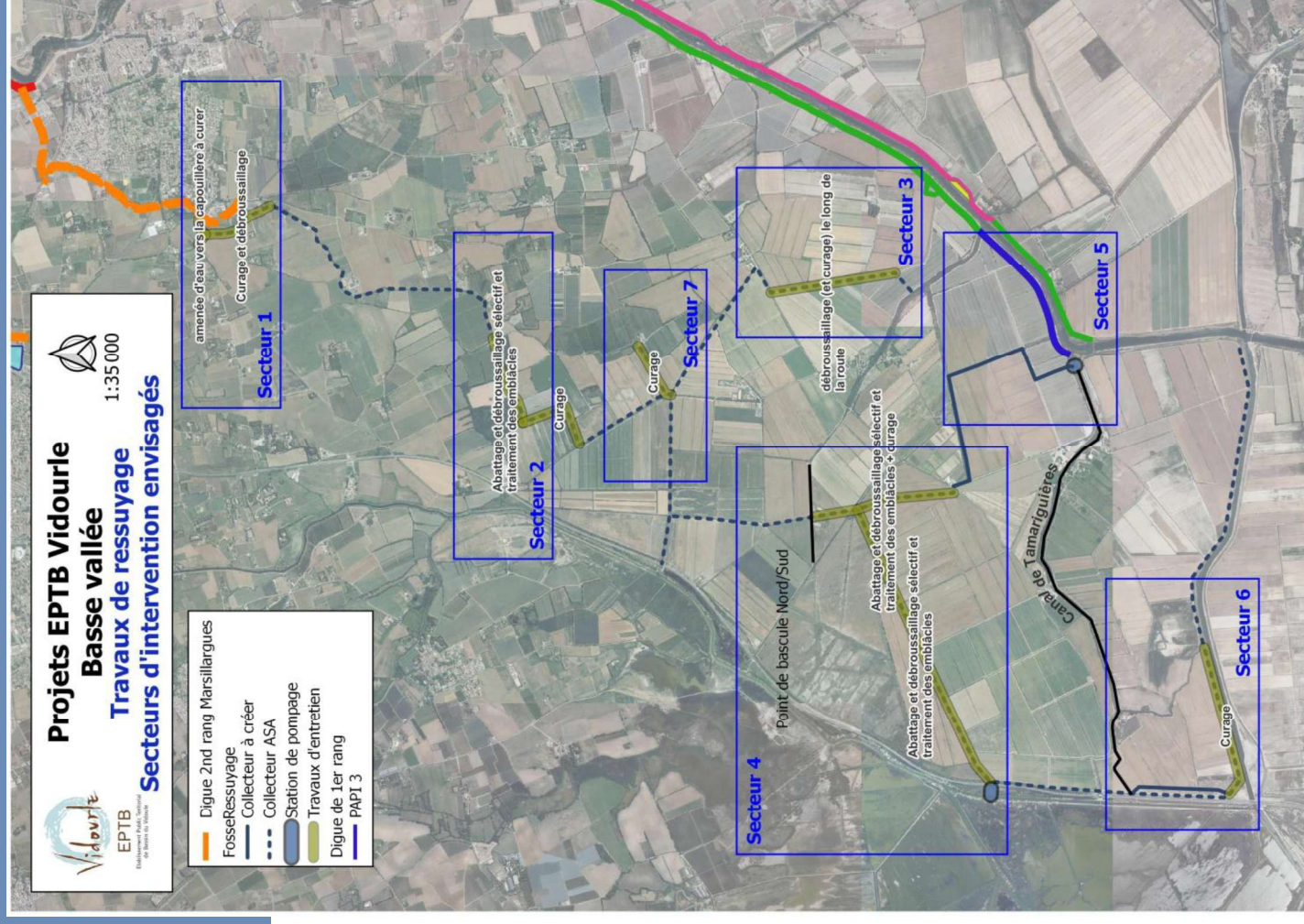
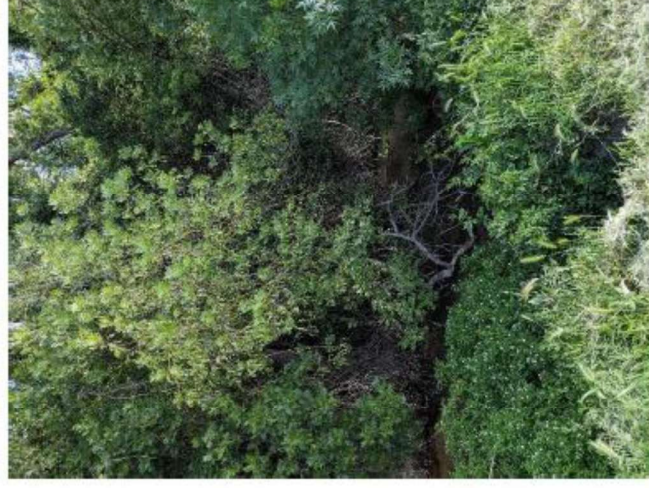
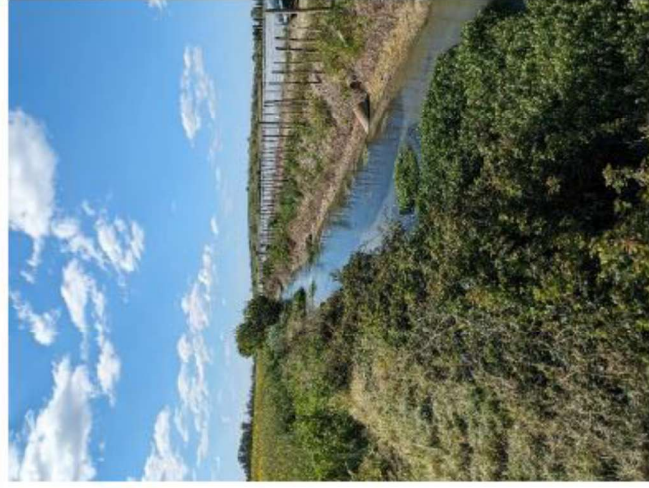
Prise en compte de vos observations depuis le début de la concertation

- Examen du cas particulier des terres et du mas de la Jassette
- Impact sur les captages d'eau potable
- Impact sur l'ancienne décharge de Marsillargues
- Prise en compte des activités touristiques
- Régime assurantiel

LE PROJET

□ L'entretien des canaux

Maitrise d'œuvre en cours pour la définition
des travaux avec prise en compte des enjeux
environnementaux



LE PROJET

❑ Les stations de pompes

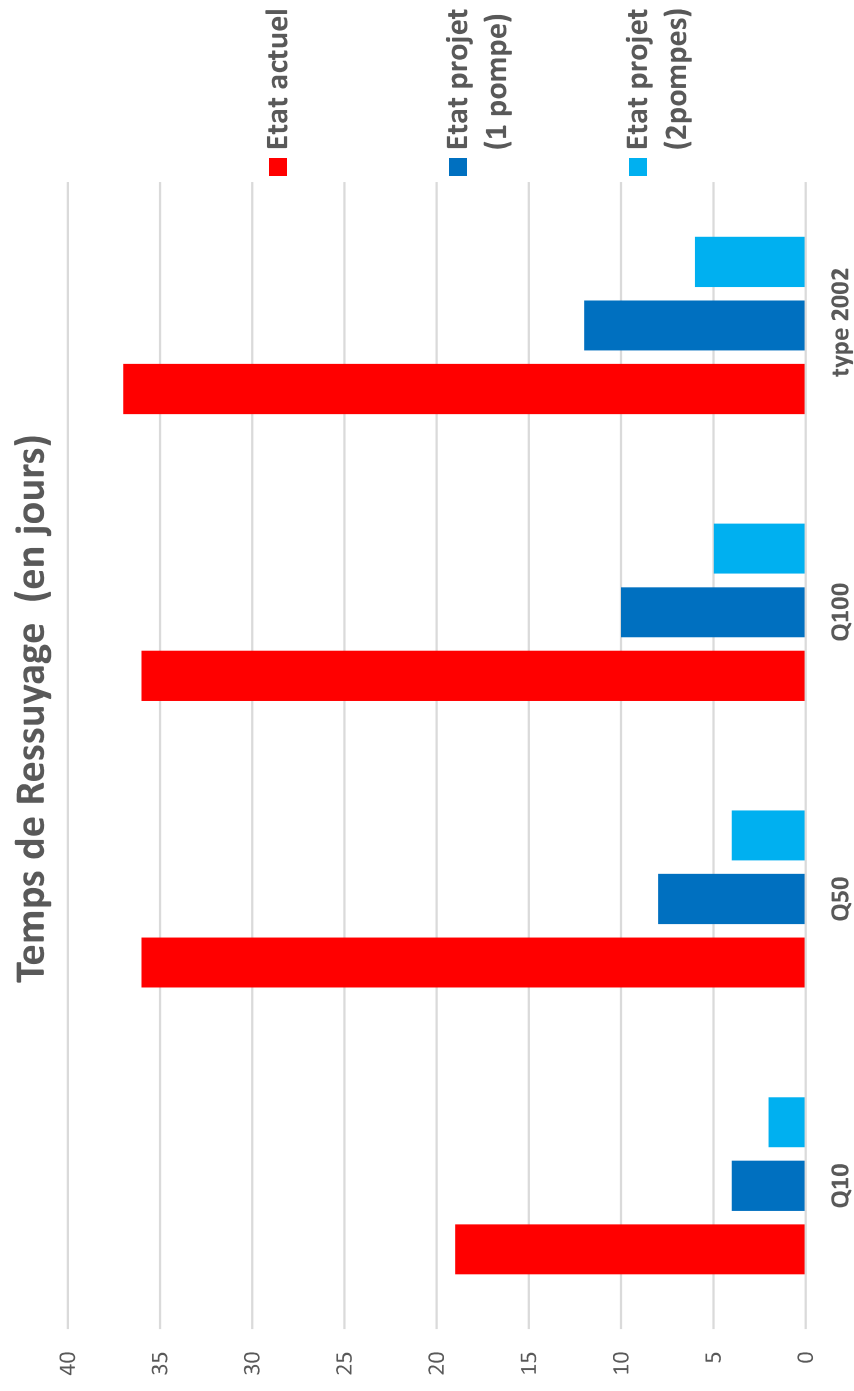
- 1 station de pompage vers le Vidourle au droit du barrage de Tamariguières (financée au PAPI 3)
- 1 station de pompage vers l'étang de L'Or via le Canal de Lunel (finançable à la révision à mi parcours du PAPI 3)

-> temps de ressuyage de la plaine divisé par 6 pour une crue type sept 2002



→ Etudes AVP à engager (alimentation électrique, modalité de fonctionnement)

L'impact du projet



LE PROJET

□ Passation d'un règlement d'eau avec l'ASA de Marsillargues

- Amélioration des ouvrages existants
→ **50 000€ (enveloppe travaux)**
- **Gestion courante** (Période sans entrée d'eau du Vidourle)
Entretien et gestion courante assurée par ASA
avec **financement de l'EPTB Vidourle pour la maintenance des stations**
→ **15 000€/an**
- **Au delà des crues T=50 ans, 1730 m³/s** (débordement sur tronçon résistant à la surverse de Lunel et en aval RN113)
Prise en charge des frais de pompage par l'EPTB Vidourle

Régime Assurantiel

En cas de crue majeure:

Définition de l'état de catastrophe naturelle :

- Dépend de l'ampleur de l'aléa climatique (données météo France et Vigicrue) et des dégâts constatés sur le territoire
- Demandée par les communes et déclenchée par le préfet

--> **pas en lien avec les ouvrages et aménagements construits par l'homme**

Régime Assuranciel

En cas de crue majeure:

Dispositif d'indemnisation:

- Agriculteurs assurés :
Dépend du régime d'assurance, au cas par cas
- Agriculteurs non assurés :

Dispositif **d'Indemnisation de Solidarité Nationale**
(perte sur les récoltes)

Régime des calamités agricoles pour les pertes de fond

Régime Assurantiel

Extrait mail de Groupama : lundi 10 juillet 2023 11 :29

« En effet, **le projet d'aménagement** avec le retrait de la digue existante visant à renforcer les points bas et garantir la solidité de la structure pour des crues à fréquence plus espacées **ne vient pas aggraver le caractère inondable** des biens et des terres agricoles à l'ouest de la digue.

Si les terres ou les biens à l'ouest de la digue sont inondés cela **ne sera pas directement dû à l'action volontaire de l'homme** mais bien l'effet d'une accumulation d'eau supérieure à la hauteur de la digue générant le déversement dans les terres.

Aussi, il n'y aura pas d'exclusion appliquée pour les risques assurés par Groupama Méditerranée en cas d'inondation du fait des travaux que vous allez mettre en place dans cette zone. »

Les compensations collectives

Obligation réglementaire :

- **L'EPTB doit mettre en place des compensations collectives***
agricoles
le montant défini dans le volet agricole de l'étude d'impact doit être entièrement consommé pour des projets d'intérêt collectif pour le monde agricole

**en plus des éventuelles indemnisations individuelles*

Fiche action 5.12 PAPI 3

Réduction de la vulnérabilité du monde agricole par des méthodes douces

-> Ces mesures feront l'objet d'une action engagée par l'EPTB Vidourle en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.



PAPI 3 VIDOURLE

AXE 5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES

FICHE ACTION 5.12

Réfléchir à une stratégie de réduction de la vulnérabilité du monde agricole par des méthodes douces

Maître d'ouvrage : EPTB Vidourle
Montant estimé : Pour mémoire
Calendrier prévisionnel : 2025 - 2026
Territoire ciblé : Bassin versant du Vidourle

PGRI

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

SLGRI

Grand Objectif 2 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques
Disposition 2.1
Disposition 2.2

OBJECTIFS :

- Réduire l'incidence des inondations sur le bassin versant du Vidourle
- Réduire les dommages agricoles consécutifs aux inondations
- Favoriser le retour à la normale

DESCRIPTION :

Le bassin versant du Vidourle est à 36% occupé par des zones agricoles cultivées (27 578 ha environ), essentiellement situées dans la partie médiane et aval du bassin versant. Ces zones agricoles sont majoritairement constituées de viticulture (12 706 ha, 46% des zones agricoles) et de grandes cultures (10 112 ha, 37% des zones agricoles) et comprend des Appellations d'Origine Contrôlée.

Afin de réduire la vulnérabilité de cette enjeu, l'EPTB Vidourle souhaite engagée une réflexion avec la Chambre d'Agriculture et le SYMBO. L'objectif de cette étude est de proposer une stratégie reposant sur des mesures douces visant à réduire la vulnérabilité des enjeux agricoles.

Il peut s'agir de mesures d'accompagnement, d'enherbement, de plantation d'arbres ou de haies, de mises hors d'eau des stations d'irrigation BRL de talus pour stocker du matériel et/ou des cheptels.

Cette stratégie permettra : d'identifier les sites nécessitant une attention particulière, et de lister les mesures envisageables. Ces dernières feront par la suite l'objet d'une action engagée par l'EPTB Vidourle en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.



ALABRI

Sébastien JOURNET
EPTB Vidourle

LE DISPOSITIF ALABRI

ALABRI : réduction de la vulnérabilité du bâti existant

OBJECTIFS DU DISPOSITIF VIDOURLE ALABRI

Informier

Informier les propriétaires et les gestionnaires de leur éligibilité au dispositif **VIDOURLE ALABRI**.

Diagnostiquer

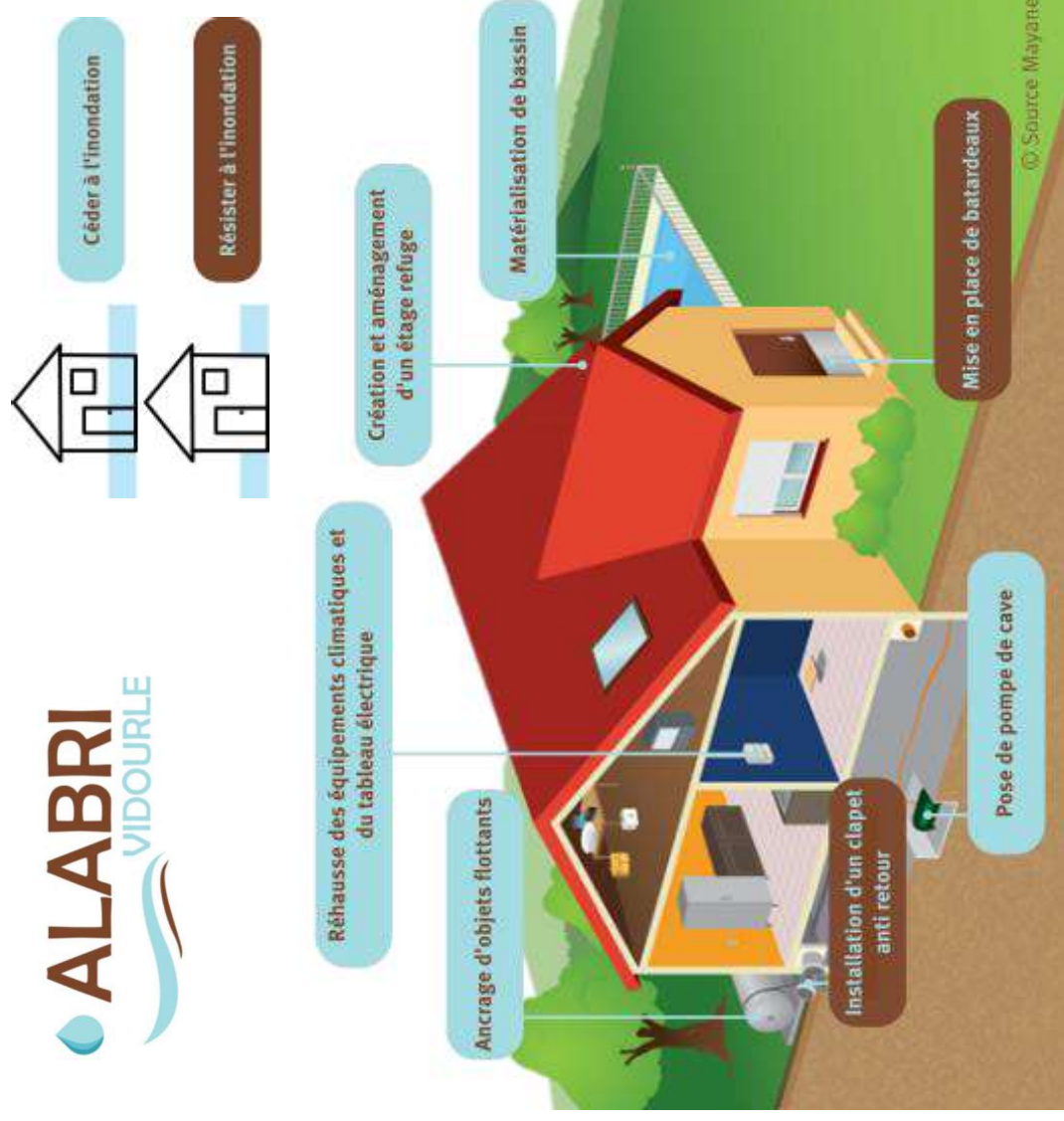
Un expert réalisera un diagnostic complet, personnalisé et confidentiel du bâtiment comprenant plan, photographies et mise en évidence des éléments sensibles.

Sensibiliser

Le rapport de diagnostic sera transmis en main propre et entièrement expliqué lors d'un second rendez-vous.

Accompagner

Le prestataire accompagnera le propriétaire ou le gestionnaire lors de sa demande de subventions pour mettre en place les travaux de mitigation préconisés dans le diagnostic.



LE DISPOSITIF ALABRI

ALABRI : réduction de la vulnérabilité du bâti agricole



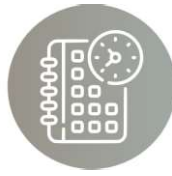
Évaluer l'exposition et la vulnérabilité des bâtiments au risque d'inondation



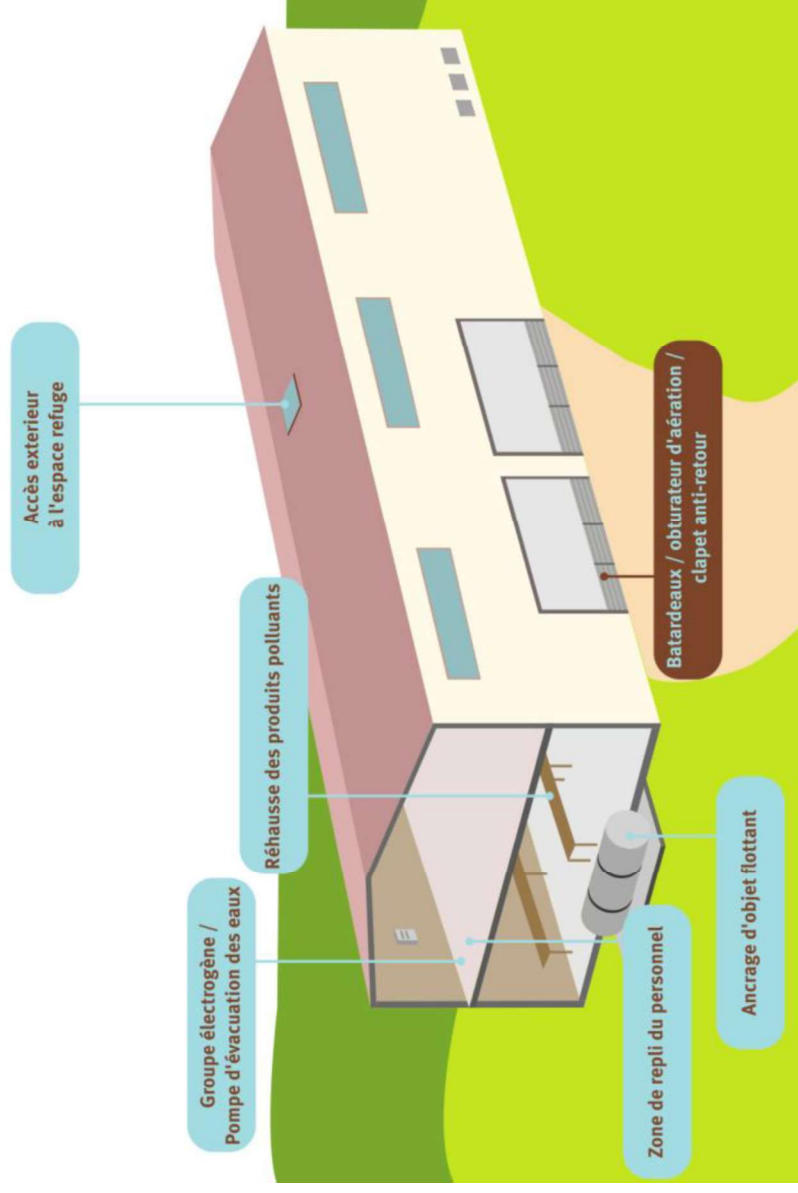
Garder en sécurité mes employés dans le bâtiment



Réduire les dommages et les coûts de retour à la normale



Réduire le temps de retour à la normale





QUESTIONS / RÉPONSES

Les services de l'EPTB se tiennent à votre disposition pour des rencontres individuelles et examen des cas particuliers:

eptb.vidourle@vidourle.org - 04 66 01 70 20



QUESTIONS / RÉPONSES

ÉCHANGES AVEC LA SALLE